

CLASSEMENTS RESTRUCTURING (JANVIER 2019 - JANVIER 2020)

Classement des cabinets d'avocats en **procédures collectives** (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires)

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
Bremond & Associés	Guilhem Bremond, Hector Arroyo, Virginie Verfaillie Tanguy, Delphine Caramalli*
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Martin Lebeuf, Matthieu Brochier
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Ségolène Coiffet, Joanna Gumpelson
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Amanda Bevan-de Bernède, Eric Bouffard, Bertrand Delaunay, Jean-Philippe Robé, Benoît Fleury, Pierre-Emmanuel Fender
Santoni & Associés en partenariat avec Allen & Overy	Marc Santoni, Rod Cork, Lionel Lamoure, Adrian Mellor, Bérangère Rivals, Julien Roux
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Anne-Sophie Noury
Willkie Farr & Gallagher	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★	
Hogan Lovells	Philippe Druon, Cécile Dupoux
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Kristell Cattani**
PLM Avocats	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
Racine	Antoine Diesbecq, Barna Evva, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière
Veil Jourde	Nassim Ghalimi, Georges Jourde
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr

★★★	
Ashurst	Noam Ankri, Pierre Roux
August Debouzy	Laurent Cotret
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Brown Rudnick	Didier Bruère-Dawson, Pierre-Alain Bouhénic, David Chijner, Arnaud Moussatoff
Clifford Chance	Reinhard Dammann, Daniel Zerbib*
DLA Piper	Caroline Texier
Gide	Jean-Gabriel Flandrois, Eric Cartier-Million
Goodwin	Céline Domenget-Morin
Latham & Watkins	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Michel Houdayer, Charles-Antoine Guelluy
Peltier Juvigny Marpeau & Associes	Nicolas Partouche
Poulain & Associés	Jean-Paul Poulain, Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Martin Gdanski
Rescue	Serge Pelletier
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Stéphane Cavet, Sophie Nayrolles, David Pitoun, Marie Robineau, Philippe Saigne
Valther	Christophe Théron

★★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Aramis	Vincent Pellier
Baker McKenzie	Jean-Dominique Touraille, Alain Sauty de Chalon
Coblence & Associés	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
Degroux Brugere	Valery Diaz-Martinat
Dentons	Audrey Molina
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
Fidal	Bertrand Biette, Patrick Espagnet, Laid Laurent
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz***
Lamy Lexel	Edouard Bertrand
LPA-CGR Avocats	Julie Cittadini, Arnaud Molinier
Vivien & Associés	Laurent Assaya
Viguié Schmidt & Associés	Martin Donato, Fabrice Veverka, Nicolas Viguié
UGGC Avocats	Thierry Montéran

★	
Ayache Salama	Denis Salama
Bersay	Dimitri-André Sonier
Crefovi	Annabelle Gauberti
Nova Partners	Stéphanie Rousset-Rouvière

*Delphine Caramalli a rejoint Clifford Chance en décembre 2019.

**Kristell Cattani est partie en janvier 2020 pour créer sa structure.

***Lionel Hanachowicz exerçait chez Axten, dont la majorité des équipes a été reprise par Lamartine Conseil en novembre 2019, à la suite de la fermeture du cabinet.

Classement des cabinets d'avocats en **prévention des difficultés et en renégociation de dette**

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Ségolène Coiffet, Joanna Gumpelson
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Amanda Bevan-de Bernède, Eric Bouffard, Bertrand Delaunay, Jean-Philippe Robé, Benoît Fleury, Pierre-Emmanuel Fender
Santoni & Associés en partenariat avec Allen & Overy	Marc Santoni, Rod Cork, Lionel Lamoure, Adrian Mellor, Bérangère Rivals, Julien Roux
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Anne-Sophie Noury
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr
Willkie Farr & Gallagher	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★	
Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
Bremond & Associés	Guilhem Bremond, Hector Arroyo, Virginie Verfaillie Tanguy, Delphine Caramalli*
Brown Rudnick	Didier Bruère-Dawson, Pierre-Alain Bouhénic, David Chijner, Arnaud Moussatoff
Darros Villey Maillot Brochier	François Kopf, Matthieu Brochier, Martin Lebeuf
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda
Goodwin	Céline Domenget-Morin
Hogan Lovells	Philippe Druon, Cécile Dupoux
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Kristell Cattani**
PLM Avocats	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
Racine	Antoine Diesbecq, Barna Evva, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière

★★★	
Ashurst	Noam Ankri, Pierre Roux
August Debouzy	Laurent Cotret
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Clifford Chance	Reinhard Dammann, Daniel Zerbib*
Peltier Juvigny Marpeau & Associes	Nicolas Partouche
Rescue	Serge Pelletier
Valther	Christophe Théron
Veil Jourde	Nassim Ghalimi, Georges Jourde
Vivien & Associés	Laurent Assaya

★★	
Aramis	Vincent Pellier
Coblence & Associés	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
Degroux Brugere	Valery Diaz-Martinat
Dentons	Audrey Molina
DLA Piper	Caroline Texier
Fidal	Bertrand Biette, Patrick Espagnet, Laid Laurent
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
Gide	Jean-Gabriel Flandrois, Eric Cartier-Million
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz
Latham & Watkins	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Michel Houdayer, Charles-Antoine Guelluy
LPA-CGR Avocats	Julie Cittadini, Alexae Fournier-de Faÿ, Arnaud Molinier
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Martin Gdanski
Poulain & Associés	Jean-Paul Poulain, Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
Simon Associés	Stéphane Cavet, Jean-Charles Simon, Marie Robineau
UGGC Avocats	Thierry Montéran
Viguié Schmidt & Associés	Martin Donato, Fabrice Veverka, Nicolas Viguié

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
AyacheSalama	Olivier Tordjman, Bernard Ayache, Sandrine Benaroya, Gwenaëlle de Kerviler, Alain Lévy, Marie Pouget
Baker McKenzie	Jean-Dominique Touraille, Alain Sauty de Chalon
Bersay	Dimitri-André Sonier
Lamy Lexel	Edouard Bertrand, Marie Duverne-Hanachowicz
Nova Partners	Stéphanie Rousset-Rouvière, Julien Imhoff

*Delphine Caramalli a rejoint Clifford Chance en décembre 2019.

**Kristell Cattani est partie en janvier 2020 pour créer sa structure.

Le boom du restructuring n'a pas eu lieu

Alors que plusieurs observateurs anticipaient une hausse des défaillances d'entreprises pour 2019, celles-ci ont au contraire marqué une nouvelle baisse. Cette accalmie n'a toutefois pas freiné les mouvements des spécialistes de la matière, qui ont néanmoins eu l'occasion de déployer leur expertise sur quelques dossiers de place.

Selon les chiffres du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, 42 076 procédures collectives ont été ouvertes en 2019 en France métropolitaine, soit une diminution de 4,5 % par rapport à 2018. Le commerce reste le premier secteur touché, avec 23,8 % des procédures, devant la construction et l'hébergement-restauration. A eux trois, ces secteurs concentrent près de 60 % des procédures collectives. Les liquidations judiciaires représentent près de la moitié des ouvertures de procédures, suivies des liquidations judiciaires simplifiées (24,8 % du total) et des redressements judiciaires (24,5 %). La sauvegarde, quant à elle, représente moins de 2 % des procédures. Un pourcentage très faible alors même qu'une récente note de France Stratégie souligne les avantages de cette procédure. Selon cette étude, plus de 62 % des entreprises en sauvegarde obtiennent un plan de restructuration de leur dette, contre 27 % seulement pour celles en redressement judiciaire... Des arguments qui plaident en faveur d'un usage plus large de la sauvegarde. Mais au-delà des distinctions entre les différents types de procédures, les chiffres témoignent surtout de la baisse des défaillances et de la bonne tenue des entreprises. Le grand boom du restructuring, attendu par certains, n'a donc pas été à l'agenda de 2019.

Des développements d'équipes qui se poursuivent

Cela n'a toutefois pas freiné les ambitions des cabinets d'affaires pour cette pratique. Après un mercato d'exception en 2018, les mouvements se sont poursuivis l'année dernière. L'un des changements les plus majeurs concerne l'équipe de **Weil Gotshal & Manges**. Quelques mois après le départ de Fabienne Beuzit pour

Jones Day (à noter que ce dernier n'a pas répondu à notre questionnaire), Philippe Druon a quitté le cabinet en avril 2019, après 17 années d'exercice, afin d'étoffer les rangs d'**Hogan Lovells**. Cet expert du restructuring a d'ailleurs été nommé avocat de l'année par ses confrères (cf. p. 34-36). Pour sa part, Anne-Sophie Noury, qui exerçait au sein de BDGS depuis 2016, a fait son retour au sein de l'équipe et codirige désormais la pratique avec Jean-Dominique Daudier de Cassini. Un duo de choc qui continue de s'imposer sur bon nombre de dossiers de place.

Autre mouvement notable, celui de Delphine Caramalli. Cette dernière a quitté Bremond & Associés en décembre 2019, après sept années passées au sein de la boutique, afin de rejoindre l'équipe restructuration et procédures collectives de **Clifford Chance** (Ndlr : les classements portant sur l'activité de l'année 2019, elle reste présentée sous la bannière de son ancien cabinet pour cette édition).

Le département de **Bird & Bird**, dirigé à Paris par Nicolas Morelli, a quant à lui accueilli Romain de Ménonville. Cet ancien counsel d'**Hogan Lovells**, qui a également travaillé au sein de l'équipe restructuring de Natixis, assiste principalement des créanciers lors de restructurations de dette. Un positionnement que cible également Pauline Bournoville qui finalise son premier exercice chez **Herbert Smith Freehills** après 12 ans passés chez De Pardieu Brocas Maffei.

Si les associés reconnus en restructuring n'ont guère évolué, leurs changements de cabinets ont, eux, quelque peu modifié les classements. Ainsi, Saam Golshani a validé son transfuge chez **White & Case**, tandis que Céline Domenget-Morin a quitté le cabinet anglo-saxon au profit de **Goodwin**. Positionnée essentiellement du côté des débiteurs ou actionnaires, elle offre

42 076 procédures collectives ont été ouvertes en 2019 en France métropolitaine, soit une diminution de 4,5 % par rapport à 2018.

une nouvelle compétence au bureau de Paris, qui par là même fait son entrée au sein des classements.

Un an après l'arrivée de Pierre-Alain Bouhenic et David Chijner en provenance de DLA Piper, **Brown Rudnick** progresse et compte désormais quatre associés à Paris ; Arnaud Moussatoff ayant récemment été promu. De son côté, **DLA Piper** a dernièrement reconstitué un département dédié aux entreprises en difficulté grâce au recrutement de Caroline Texier. L'ancienne associée de Gide intervient tant en amiable qu'en judiciaire.

De nouveaux acteurs

Nouvel entrant sur le marché du restructuring, **Lamar-tine Conseil** a intégré Lionel Hanachowicz et son équipe à la suite de la fermeture d'Axten Avocats. Un de ses clients témoigne d'ailleurs : «L'équipe sait s'adapter aux enjeux de l'entreprise qu'elle soit small ou mid cap et être à l'écoute du chef d'entreprise. Les associés et collaborateurs font preuve d'une implication totale dans les dossiers.»

Le cabinet, reconnu pour son expertise sur les opérations de private equity small cap, s'offre ainsi une nouvelle compétence. Du côté des boutiques, il faut noter l'entrée au sein du classement de **Valther**, créé il y a 18 mois par Velin Valev (M&A) et Christophe Théron (restructuring), et de **Rescue**, la structure de l'ancien associé de Brunswick, Serge Pelletier. Enfin, la dernière prise d'indépendance est à créditer au compte de Kristell Cattani. L'ancienne associée de Maurice Lantourne, au côté duquel elle a construit sa carrière, a annoncé, en janvier 2020, la création de sa propre structure. Une nouvelle étape pour celle qui accompagne les sociétés et leurs dirigeants ainsi que les repreneurs, et un nouvel acteur dans le milieu des entreprises en difficulté. «Il y a de plus en plus d'équipes, portées notamment par la montée de jeunes associés. Mais la taille du marché, lui, n'augmente pas», souligne un spécialiste du secteur qui anticipe une forte concurrence.

Quelques dossiers d'envergure

Si le restructuring demeure effectivement un marché de niche, il n'en est pas moins particulièrement complexe. Quelques dossiers emblématiques de restructurations financières, comme celles de Rallye et Bourbon, ont ainsi réuni nombre de spécialistes de la matière. Deux cas

par ailleurs assez exceptionnels. Particulièrement sophistiqué, le plan proposé pour Rallye s'étale ainsi sur 10 ans, le maximum prévu par la loi. «Nous constatons de plus en plus de plans de restructuration longs prévoyant des possibilités de revoir le plan si une opportunité de cession ou d'entrées d'investisseurs se présente entre-temps. Cela peut s'expliquer par un manque de visibilité», remarque un avocat. Quant au groupe parapétrolier, qui a déjà connu plusieurs restructurations, il est passé aux mains des banques, pourtant assez frileuses vis-à-vis de ce type d'opérations. «Dans la grande majorité des cas, les banques ne souhaitent pas prendre le contrôle, ce qui affaiblit leur pouvoir dans les négociations. Le cas de Bourbon fait figure d'exception», note un associé tandis qu'un autre souligne que les prises de contrôles par les

créanciers sont généralement le fait de fonds de dette, intervenant via une conversion de la dette en capital. Une situation qu'a notamment connue le groupe retail Vivarte qui n'a pas réussi à honorer ses dernières échéances (cf Itw p6-8).

Les spécialistes de la restructuration financière sont en outre de plus en plus confrontés à la diversité des instruments et de

Les spécialistes de la restructuration financière sont en outre de plus en plus confrontés à la diversité des instruments et de leurs porteurs.

leurs porteurs, avec des premiers dossiers sur des restructurations d'unitranche ou impliquant des porteurs Euro PP. Sans parler des évolutions que devraient apporter la future transposition de la directive européenne sur la restructuration et l'insolvabilité. Si de nombreuses incertitudes subsistent quant à la teneur du texte, celui-ci devrait en tout cas sérieusement modifier les rapports entre les créanciers avec l'instauration d'un mécanisme de classes de créanciers : «Ce ne sera plus les banques d'un côté, les obligataires de l'autre», relève un praticien. Un chantier législatif suivi avec attention par tous les spécialistes de la matière.

En attendant cette transposition, des premières évolutions, certes plus modestes, ont été déjà apportées par la loi Pacte. Celle-ci permet désormais au débiteur de proposer au tribunal le nom du ou des administrateur(s) dans le cadre de procédure de redressement judiciaire, à l'image de ce qui se pratiquait déjà en sauvegarde. «Le fait de pouvoir suggérer la nomination d'un administrateur connaissant bien le territoire et/ou le secteur d'activité concerné est un véritable atout, relève un conseil. Cela permet d'aller plus vite.» Un détail pour certains mais qui peut signifier beaucoup pour les spécialistes des entreprises en difficulté. ■■ Coralie Bach

Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
August Debouzy	Emmanuelle Barbara, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Philippe Durand, Fabienne Haas, Catherine Le Manchec, Eric Manca, Anais Qureshi
Bredin Prat	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
Capstan	Frédéric Aknin, Guillaume Bordier, Nicolas Christau, Pascal Lagoutte, Aurélien Louvet, Jean-Michel Mir, Anne Murgier, Patricia Poullart, Thomas Salome, Arnaud Teissier, Alexandre Traynard, Anne-Bénédicte Voloir
Chassany Watrelot & Associés	Julien Boucaud-Maître, Philippe Chassany, Laurence Cohen, Benoît Dubessay, Elisabeth Graujeman, Hélène Guillot, Sébastien Poncet, Juliette Pouyet, Mathieu Raio de San Lazaro, Jérôme Watrelot
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Florence Aubonnet, Florence Bacquet, Marine Conche, Jeannie Crédoz-Rosier, Stéphanie Dumas, Stéphanie Guedes da Costa, Olivier Kress, Charlotte Michaud, Caroline Scherrmann, Camille Ventejou, Laurent Gamet*
Proskauer	Yasmine Tarasewicz, Cédric Jacquélet, Nicolas Léger, Béatrice Pola, Alexandra Stocki

★★★★	
Actance	Franck Blin, Chloé Bouchez, Philippe Chapuis, Eliane Chateauvieux, Pierre-Alexis Dumont, Laurent Jammet, Jean-Michel Renucci, Emeric Sorel, Loïc Touranchet, Lucie Vincens
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
Freshfields Bruckhaus Deringer	Gwen Senlanne, Christel Cacioppo
Fromont Briens*	Christine Aranda, Cécilia Arandel, Jérôme Beneteau, Julie Béot-Rabiot, Géraldine Boeuf, David Blanc, Souade Bouchène, Marie-Laurence Boulanger
Gide	Aurélien Boulanger, Baudouin de Moucheron, Foulques de Rostolan, David Jonin, Guillaume Navarro, François Vergne
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Abdelkader Hamida, Aude Serres van Gaver

★★★	
Ayache Salama	Caroline André-Hesse, Justine Coret
Baker McKenzie	Denise Brousal, Gilles Jolivet, Olivier Vasset, Nadège Dallais, Jérémie Paubel
Clifford Chance	François Farmine
Dentons	Julie Caussade, Katell Déniel-Allioux, Frédérique Meslay-Caloni
DLA Piper	Philippe Danesi, Marine Gicquel, Bijan Eghbal, Jérôme Halphen
Fidal	Aymeric Hamon, Brigitte Looten, Bertrand Oclin, Lorraine Raimbert-Nusse, Arnaud Saint Raymond**
Herbert Smith Freehills	Sophie Brézin, Emma Röhsler
Hogan Lovells	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Muriel Pariente
Latham & Watkins	Matthias Rubner
Ogletree Deakins	Jean-Marc Albiol, Sophie Binder, Cécile Martin, François Millet, Nicolas Peixoto
Racine	Frédéric Broud, Philippe Rogez, Sarah Usunier
White & Case	Alexandre Jaurett

★★	
Bremont & Associés	Virginie Verfaillie
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert
LPA-CGR Avocats	Alexandre Bensoussan, Karine Bézille, Sandra Hundsdörfer, Sophie Marinier
Morgan, Lewis & Bockius	Charles Dauthier, Sabine Smith-Vidal
PwC Société d'Avocats	Bernard Borrely, Aurélie Cluzel d'Andlau, Corinne Guyot Chavanon
Sésame Avocats	Sophie Bury, Mathieu Combarnous, Sébastien Ducamp, Barbara Hart

★	
Bersay	Nathalie Cerqueira, Anne-Lise Puget
Charles Russell Speechlys	Kim Champion
Ginesté Magellan Paley-Vincent	Nicolas Lepetit
Lamy Lexel	Béatrice Chaine, Isabelle Jaulin Grellier
Melville Avocats	Pierre Chevillard, Pierre Warin

*En novembre 2019, Benjamin Desaint, Grégory Chastagnol, Leslie Nicolai, Alexandre Roumieu et Uriel Sansy ont quitté Fromont Briens pour fonder Factorhy Avocats. Ils ont été rejoints en janvier 2020 par Laurent Gamet qui officiait chez Flichy Grangé Avocats.

** Fidal a accueilli Hubert de Frémont début 2020.

Le droit social fait une plus grande place aux solutions négociées

Après des débuts quelque peu mitigés, les outils des ordonnances Macron semblent avoir passé le baptême du feu. Rupture conventionnelle collective et accord de performance collective, notamment, sont de plus en plus étudiés par les entreprises ayant un besoin de restructuration.

Parfois critiqué, perçu comme un frein par les acteurs économiques, le droit social français s'est pourtant transformé ces dernières années. Les avocats, comme les responsables RH des entreprises, ont ainsi vu leurs pratiques évoluer. Si les outils instaurés par les ordonnances Macron ont d'abord généré plus de curiosité que de mise en œuvre, ils sont désormais bien intégrés dans la palette des possibles, à commencer par les ruptures conventionnelles collectives (RCC) : « Nous avons constaté que l'introduction de la rupture conventionnelle collective, dont l'objectif est de sécuriser les mécanismes de volontariat en les dissociant clairement du droit du licenciement économique, a renouvelé les pratiques des entreprises, témoigne une associée. La plupart de nos clients qui souhaitent privilégier la voie des départs volontaires ont choisi de le faire via ce dispositif, et non par le biais d'un plan de départ volontaire autonome. » Récemment, Radio France a par exemple annoncé travailler sur une RCC, en lieu et place du plan de départs volontaires initialement envisagé. Une manière d'ouvrir un peu plus la porte des négociations, la RCC nécessitant l'accord des syndicats.

Les ordonnances ont par ailleurs revu le dispositif du congé mobilité, désormais autonome par rapport au PSE, et mis en place l'accord de performance collective. Au 1^{er} juin 2019, 142 accords avaient été conclus selon le ministère du Travail. Une façon pour l'entreprise de demander à ses salariés de consentir à un effort sur les salaires et/ou la durée du travail, le temps de passer un cap difficile. Face à la diversité de ces outils, les avocats épaulent leurs clients afin de les orienter vers la bonne stratégie, en analysant les différentes options et en évaluant leurs conséquences. Si chaque dossier est évidemment spécifique, et que le PSE ne peut être écarté lorsque la situation économique est trop dégradée, les spécialistes de la matière notent toutefois un intérêt marqué des entreprises pour ces différentes solutions négociées. En cause ? Un climat social généralement moins tendu, une activité économique mieux préservée, et un risque de contentieux réduit.

Entre arrivées et départs...

Au niveau des conseils, quelques évolutions sont aussi à souligner. Au sein des boutiques tout d'abord, Fromont Briens a enregistré le départ de cinq associés. Benjamin

Desaint, Grégory Chastagnol, Leslie Nicolai, Alexandre Roumieu et Uriel Sansy ont uni leurs compétences afin de fonder, en novembre dernier, **Factorhy Avocats**, un cabinet entièrement dédié au droit social. Ils se sont associés dans ce projet à Laurent Gamet, qui officiait chez Flichy Grangé Avocats depuis près de 20 ans. Ensemble, ils constituent désormais une équipe d'une cinquantaine d'avocats. Si sa jeunesse ne permet pas encore à ce nouvel acteur de figurer dans les classements, il devrait, au regard du profil de ses fondateurs, faire rapidement parler de lui. Toujours parmi les cabinets spécialisés, le bureau parisien d'**Ogletree Deakins**, qui s'apprête à souffler sa troisième bougie, s'est renforcé avec les arrivées de deux nouveaux associés : François Millet, qui exerçait auparavant au sein de sa propre structure, puis Sophie Binder, une ancienne associée d'Harlay Avocats. Le cabinet a par ailleurs promu en début d'année Nicolas Peixoto.

Au sein des cabinets d'affaires, on notera la perte pour Jeantet de son équipe en droit social. Jean Néret et Olivier Angotti ont ainsi rejoint **FTMS** en janvier 2020, tandis que Patrick Thiébart est retourné chez **Franklin** au sein duquel il avait déjà exercé de 2005 à 2009. Déborah David a, quant à elle, été recrutée par **De Gaulle Fleurance & Associés** en novembre 2019. D'autres cabinets ont pour leur part ouvert un département de droit social, à l'image de **Gibson Dunn**. Fortement positionné sur le restructuring, avec une équipe pilotée par Jean-Pierre Farges, le cabinet a recruté en novembre 2019 Nataline Fleury. L'ancienne associée d'Ashurst apporte ainsi une nouvelle compétence qui devrait permettre au cabinet américain d'intégrer les classements en droit social dès l'année prochaine.

Autre développement chez **Fidal**, où Hubert de Frémont est désormais en charge, au niveau national, des aspects sociaux des restructurations. Il exerçait auparavant au sein du cabinet Hadengue & Associés depuis près de 30 ans. **Ginestie Magellan Paley-Vincent** a également étoffé ses équipes avec le recrutement en février 2019 de Nicolas Lepetit. Cet ancien of counsel de Bersay & Associés pilote désormais la pratique de droit social du cabinet. Enfin, quelques nominations sont à noter comme celles de Christel Cacioppo chez **Freshfields** et celle de Delphine Liault chez **Capstan**. ■■ Coralie Bach

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie garantit la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
 2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
 3. enquête auprès des directions juridiques et des clients,
 4. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.
- Seuls les cabinets ayant fourni ces informations sont classés

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des informations auprès des clients

Nous accordons une attention toute particulière aux informations collectées auprès des clients des cabinets d'avocats. Nous entrons donc en contact avec eux pour obtenir leur avis, confidentiel, sur le travail du cabinet avec lequel ils ont collaboré. Nous veillons également à recueillir un maximum d'informations objectives sur leur vision du marché des avocats.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats. Pour cette édition, nous remercions tout particulièrement Edouard de Kervenoael, directeur juridique d'Ikea France et Christian le Hir, directeur juridique de Natixis.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**